

Mercredi 27 septembre 2017

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la très attendue rencontre de **présentation des aides financières de la Région pour les collectivités** initiée par M. Jean-François GUILLAUME, président de la commission des communes rurales, conseiller régional Grand Est, se déroulera :

**Vendredi 27 octobre 2017 de 16h à 19h**

à l'Association des maires  
80 boulevard du maréchal Foch à LAXOU

Cette réunion d'information et d'échanges détaillera le pacte pour la ruralité ainsi que le programme Climaxion.

**A l'ordre du jour :**

Toutes les collectivités sont-elles éligibles ?

Quels sont les projets soutenus ? Peut-on déposer plusieurs projets ?

Comment bénéficier de l'aide régionale ? Quel est le taux de la subvention ? Peut-on cumuler cette aide avec la DETR ?

Quels projets entrent dans les 4 axes stratégiques de Climaxion : efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire et territoires durables ?

Y a-t-il une date butoir pour déposer les dossiers ? Qui peut m'accompagner pour établir une demande ?

Mme Martine LIZOLA, présidente de la commission aménagement du territoire et M. Christian GUIRLINGER, président de la commission environnement, interviendront et répondront à toutes vos questions.

Pour répondre concrètement à votre attente, merci nous faire parvenir vos questions par écrit avant la manifestation à [secretariat@adm54.asso.fr](mailto:secretariat@adm54.asso.fr)

Cette session d'information est **gratuite et ouverte à l'ensemble des élus ou agents territoriaux** : vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre personnel territorial. Je vous remercie de retourner à l'Association des maires par fax le bulletin de participation ci-joint avant **le 23 octobre 2017**. Vous pouvez également vous inscrire sur le site internet ([www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr)), onglet «mission formation», rubrique «nos sessions». **L'inscription est obligatoire.**

**Attention** : compte tenu de la capacité d'accueil de la salle, le nombre de places pourra être limité à 2 représentants par collectivité. Priorité sera donnée aux maires, présidents de communautés de communes, adjoints et vice-président délégué aux finances qui peuvent être accompagnés de leur secrétaire de mairie ou DGS.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente



Rose-Marie FALQUE  
Maire de AZERAILLES